

Séance du 8 juin 2009

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle du Conseil, lundi, le 8 juin 2009 à 20h00.

Sont présents:

M. Marc-André Gravel,
M. Éric Duhamel,
M. Guy Desjarlais,
et M. Réal Dionne

tous conseillers et formant la totalité du Conseil sous la présidence de Mme Isabelle Villeneuve, mairesse.

2009-06-63 Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 20h00 sur proposition de M. Marc-André Gravel, appuyée par M. Éric Duhamel.

2009-06-64 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté, avec ajouts, sur motion de M. Réal Dionne, appuyé par M. Marc-André Gravel.

2009-06-65 Approbation des procès-verbaux

Le secrétaire-trésorier lecture du procès-verbal de la séance du 11 mai dernier après quoi il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Marc-André Gravel, et résolu que ledit procès-verbal soit approuvé tel que rédigé.

Communications du Conseil

Période de questions

2009-06-66 Appel d'offres pour vérification

Suite à l'appel d'offres pour les services de vérificateur, deux offres ont été déposées : M. Pierre Laporte ca au montant de 7 500 \$ et Mme Martine Gauthier ca au montant de 9 000 \$. Il est proposé par M. Réal Dionne, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que M. Pierre Laporte continue son mandat de vérificateur de la municipalité.

2009-06-67 **Appel d'offres pour asphaltage**

Le secrétaire-trésorier fait rapport des soumissions reçues suite à l'appel d'offres pour les travaux d'asphaltage dans le chemin de Lanaudière. Deux soumissions ont été reçues: Sintra inc. au coût de 110.00 \$ la tonne et Les Excavations Normand Majeau inc. au coût de 76.73 \$ la tonne. Il est ensuite proposé par M. Marc-André Gravel, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que l'exécution des travaux soit confiée à Les Excavation Normand Majeau inc.

Chemin de la Rivière

Cet item est remis à une séance ultérieure le Conseil de Saint-Didace désirant rencontrer celui de Mandeville.

2009-06-68 **Règlement 245-2009-02 (odonymie: chemin des Tamias)**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que le règlement 245-2009-02, « *Règlement concernant les noms de certaines voies de circulation* » (plus particulièrement le chemin des Tamias) soit adopté par ce Conseil.

2009-06-69 **Avis de motion (modification des zones RA, AB, RC et RB)**

Avis de motion est donné par M. Éric Duhamel que lors d'une prochaine séance de ce Conseil un règlement qui modifie le règlement de zonage numéro 60-89-2 sera déposé pour adoption. Ce règlement modifiera les limites des zones RA, AB, RC et RB et autorisera, dans la zone RA, certains usages commerciaux.

2009-06-70 **Adoption d'un projet de règlement (zones RA, AB, RC et RB)**

Il est proposé par M. Marc-André Gravel, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que le premier projet de modification au règlement de zonage modifiant les limites des zones RA, AB, RC et RB et autorisant, dans la zone RA, certains usages commerciaux soit adopté.

2009-06-71 **Assemblée publique de consultation**

Faisant suite à la résolution précédente, il est proposé par M. Guy Desjarlais, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que l'assemblée publique de consultation soit fixée au 6 juillet 2009 à 19h30, à la salle du Conseil.

2009-06-72 **Demande au MAMROT (subventions pour installations sanitaires)**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Mandeville sollicite l'appui de la MRC pour une demande adressée au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Organisation du territoire et au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin que soit instauré un programme d'aide financière pour le remplacement ou l'implantation d'installations septiques conformes;

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités de la MRC de D’Autray ont initié des travaux d’inventaire des installations septiques;

CONSIDÉRANT qu’à la suite des travaux d’inventaire, les municipalités seront invitées à élaborer un programme de mise aux normes des installations polluantes;

CONSIDÉRANT qu’il est prévisible que certains ménages à faible revenu aient de réelles difficultés à rencontrer les obligations financières relatives à cette mise aux normes;

CONSIDÉRANT que la MRC est responsable de l’application du programme Réno-Village, destinés aux propriétaires à faibles revenus;

CONSIDÉRANT que les modalités actuelles du programme Réno-Village font en sortes que seules les installations non-conformes générant des refoulements à l’intérieur du bâtiment sont sujettes à être financées par le programme Réno-Village;

CONSIDÉRANT les problématiques d’insalubrité générées par la pollution produite par des installations non-conformes;

CONSIDÉRANT que par souci d’équité, les contribuables ayant déjà refait leur installation septique ne doivent pas être pénalisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Gravel, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu:

1. que la municipalité de Saint-Didace appuie le principe soutenu par la résolution adoptée par la municipalité de Mandeville;
2. de demander à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire, de modifier les critères d’admissibilité au programme Réno-Village afin de rendre admissible la réfection des installations septiques présentant des problèmes de pollution pour les propriétaires à faible revenu;
3. de transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire et à la ministre de Développement durable, de l’Environnement et des Parcs.

2009-06-73

Terrain Steve Brunelle

CONSIDÉRANT que les dommages occasionnés à la propriété de M. Steve Brunelle lors des pluies du 6 août dernier;

CONSIDÉRANT que, suite à ces dommages, la résidence a dû être démolie;

CONSIDÉRANT le terrain est maintenant impropre à la construction résidentielle;

CONSIDÉRANT que, selon les procédures du gouvernement, ce terrain doit normalement être remis à la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité n’utilisera pas ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Gravel, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que la municipalité suggère à M. Brunelle de céder le terrain à son voisin puisque la municipalité ne pourra l'utiliser.

2009-06-74 **Dérogation mineure (1844 route 349)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Richard Poirier et concernant la construction d'une clôture non réglementaire au 1844 de la route 349;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire négatif n'a été présenté par les citoyens suite à l'avis public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Dionne, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que le Conseil municipal de Saint-Didace accorde la dérogation demandée à la condition toutefois que l'éclairage projeté ne nuise en aucune manière à la circulation automobile sur la route 349.

2009-06-75 **Dérogation mineure (1121 chemin du Lac-Thomas)**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par M. Guy Brisebois et concernant la construction d'un bâtiment accessoire dont la marge avant ne serait pas réglementaire au 1121 chemin du Lac-Thomas;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme;

CONSIDÉRANT la situation réglementaire des immeubles environnants quant aux marges avant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réal Dionne, appuyé par M. Marc-André Gravel, et résolu que le Conseil municipal de Saint-Didace accorde la dérogation demandée par M. Brisebois.

Rapports

La mairesse fait rapport de ses activités au cours du dernier mois et le secrétaire-trésorier dépose les rapports suivants :

- suivi du budget
- rapport financier comparatif
- permis émis le mois dernier
- entretien de l'aqueduc
- travaux de voirie

2009-06-76 **Mesure de la circulation sur la route 349**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire se départir de la route 349 en la remettant au gouvernement provincial;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts poursuit le même objectif;

CONSIDÉRANT que, pour pouvoir réaliser ce projet, il est nécessaire de démontrer l'achalandage sur ladite route 349;

CONSIDÉRANT que le coût des équipements nécessaires pour réaliser cette étude s'élève à environ 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc André Gravel, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu que la municipalité acquière, en collaboration avec la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts, l'équipement nécessaire à l'étude de l'achalandage sur la route 349. Cet équipement sera par la suite à la disposition de chacune des deux municipalités.

2009-06-77 **Entretien des terrains paysagés**

CONSIDÉRANT que la municipalité possède des terrains paysagés;

CONSIDÉRANT que ces terrains constituent un actif réel et important pour la municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'entretenir ces terrains afin de conserver leur valeur;

CONSIDÉRANT qu'aucun montant n'a été prévu au budget à cet effet;

CONSIDÉRANT que des surplus sont prévus dans les revenus de taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marc-André Gravel, appuyé par M. Éric Duhamel, et résolu qu'un montant de 1 000 \$ soit affecté à l'entretien des terrains paysagés et que ce montant soit pris à même les surplus des revenus de taxes prévus pour l'année courante.

2009-06-78 **Nominations au CCU**

Il est proposé par M. Réal Dionne, appuyé par M. Guy Desjarlais, et résolu que MM. Tom Berryman et Michel Gaudet soient nommés membres du Comité Consultatif d'Urbanisme en remplacement de MM. Paul Allard et Steve Brisson.

2009-06-79 **Avis de motion (politique sur les conditions de travail)**

M. Éric Duhamel donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil il présentera ou fera présenter un règlement établissant les conditions de travail des employés municipaux.

2009-06-80 **Avis de motion (véhicules récréatifs)**

Avis de motion est donné par M. Marc-André Gravel que lors d'une prochaine séance de ce Conseil un règlement qui modifie le règlement de zonage numéro 60-89-2 sera déposé pour adoption. Ce règlement de modification spécifiera que les activités suivantes doivent s'implanter à au moins 1,5 kilomètre de toute résidence :

- piste de « go-karts »
- piste de course pour véhicules automobiles incluant les motocyclettes

- piste en circuit fermé destinée aux véhicules tout-terrain, incluant notamment les véhicules automobiles tout-terrain, les « quads » les motocyclettes de type « moto-cross » etc.

2009-06-81 **Comptes**

Il est proposé par M. Éric Duhamel, appuyé par M. Marc-André Gravel, que la liste des factures courantes, au montant de 148 540.10 \$ soit approuvée et que la mairesse et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

Le vote est demandé sur cette proposition: trois conseillers ont voté pour la proposition et un a voté contre; la résolution est donc adoptée sur division.

Période de questions

2009-06-82 **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 21h25 sur proposition de M. Éric Duhamel, appuyée par M. Marc-André Gravel.